
Conseil Syndical National des 18 et 19 Septembre 2013 Compte-Rendu des Commissions Catégorielle et Corporative

Livrets d'Accueil :

Rappel : il s'agit de documents appelés livrets d'accueil mais élaborés sous forme de fiches que l'on trouvera sur le site et qu'on pourra imprimer selon les besoins pour en faire un livret. Même si celui des enseignants a été imprimé par l'imprimerie et nos par la permanence. Il est indispensable que l'ensemble des livrets se fasse le plus vite possible, ils font partie des outils de syndicalisation et de promotion de notre organisation pour les élections à venir. Les pages communes ne sont pas à rédiger pour les livrets encore en cours : présentation de l'EA, de l'EAP, des lycées, des instances locales, régionales, nationales, du SNETAP,

Le livret enseignant est donc complètement terminé, le livret CPE et celui des AE .

Pour les autres, les états d'avancement est très varié :

Administratifs : l'essentiel du travail de rédaction est fait ; un comité de lecture (pour organiser le document, vérifier le texte,) a été programmé avec les conseils d'Isabelle qui a l'expérience de ce travail fait avec les enseignants et qui a donc une bonne vision des choses.

TFR : Les TEPETA et les TL ayant toujours eu un livret d'accueil opérationnel, le travail portera sur la partie Formation-Recherche qui n'a jamais été faite et donc sur les changements intervenus il y a un an avec la fusion de ces corps. Le complément de travail inclura les ATFR. Le groupe de travail ATFR et TFR prévu le 8 octobre mettra en place le calendrier.

Agents Contractuels : ACEN et ACER, Agents sur budget (CFAA-CFPPA, Supérieur, lycée), Vacataires. Le travail d'écriture a été fait il y a plus d'un an, il faut maintenant une relecture collective en comité. Date à fixer.

Ingénieurs : Cette catégorie (IPEF et IAE) de personnels a une carrière qui amène ces collègues à exercer hors de l'enseignement. Il est prévu de contacter le SNUITAM afin d'élaborer un travail commun. Les Sylvie voient avec François Toubin et Hervé Vullion.

TOS : Un groupe de travail est annoncé le lundi 14 octobre pour proposer des fiches par région ; on peut commencer même avec seulement quelques unes d'entre elles.

Infirmières : Un groupe de travail est prévu le 3 Octobre ; y sera élaboré un calendrier.

Directeurs (Adjoints, DEA-DAT, Directeurs de Centres) : une journée de travail doit être programmée prochainement sur différents sujets dont celui-ci.

Personnels Enseignement Supérieur : Mis à part les TFR qui sont pris en charge par l'ensemble des militants du corps fusionnés, et les ACB qui feront partie du travail du groupe sur les agents contractuels, rien n'a avancé pour les autres catégories de personnels. Relancer les camarades est une nécessité absolue : travail à faire par le secteur, Claire la coordinatrice, et Bruno membre du BN

Diffusion des résultats CAP - outil informatique :

Un travail est en cours avec le SRH, pour améliorer le fonctionnement des CAP (Hors CPE, PCEA et PLPA) suite à des demandes réitérées de la part de notre organisation et du SNUITAM.

Nous devrions obtenir des listes précises de l'ensemble des agents (carrière, affectation, avancement, ...), les informations complètes en amont des CAP avec des pré-CAP plus tôt et non plus la veille de la CAP (pour l'avancement, les raisons des non propositions des agents ; pour les mutations, idem), la diminution du nombre d'avis obscurs (sous réserve du plafond d'emplois, SRAIC, SREPES,), qui font que les agents attendent encore longtemps après la CAP pour savoir ce qu'il en sera (l'administration règlera cela en amont et non plus en aval.).

De notre côté, nous voulons et devons améliorer notre propre fonctionnement :

- Responsabiliser certains commissaires paritaires, rares mais nombreux dans certains corps qui viennent peu ou pas, ne préparent pas les CAP et ne font pas, ou très tardivement, le C-R.
- Monter un outil informatique simple à utiliser et efficace.

Cela existe pour quelques catégories (PCEA, CPE, ACEN, et aussi PLPA) mais c'est à conforter et améliorer. La commande est celle d'un outil qui soit une sorte de « moulinette électronique » mise en place par Henri à partir des tableaux fournis par l'administration afin d'une part permettre une utilisation en séance par un militant non spécialiste d'informatique et ensuite de générer les courriers.

Le BN d'août a décidé de chercher pour compléter ce travail et s'assurer que nous serons rapidement opérationnels d'aller vers un service extérieur. Pour ce faire, nous avons contacté le SNES qui a mis cela en place depuis plus de 30 ans et nous nous sommes mis en relation avec l'un de ses fournisseurs.

Une Journée des Administratifs est actée pour novembre, la date sera précisée début octobre et les invitations, affiches, ordre du jour envoyés rapidement afin d'utiliser la forme d'un stage autant que possible. Il faut donc faire le travail de préparation d'ici là.

Evolution du métier enseignant :

Les débats des groupes de travail DGER sur les CFAA-CFPPA permettent au SGEN-CFDT de dévoiler et même détailler sa conception du métier, laquelle ne laisse pas de nous inquiéter....

Dans ce cadre, ils défendent les 1607 h avec l'administration car leur projet est de calquer le statut des enseignants sur les fiches de postes qui se font dans la plupart des centres énumérant, déclinant et faisant un compte d'apothicaire d'une précision tatillonne et chiffrée, les multiples activités que fait un enseignant en parallèle et complément de ses heures d'enseignement (mais le temps de préparation, de documentation et de correction, comme par

hasard, n'est jamais décompté, lui....!). Ce projet s'accorde très bien avec la notion d'individualisation des rémunérations...

Nous avons bien évidemment d'autres mandats : ces tâches qui se sont en effet diversifiées et multipliées depuis plus de 20 ans doivent être prises en compte en diminuant le temps de face à face.

Or, si le travail est organisé et annoncé à l'EN avec un calendrier, rien de tel au MAAF. Nous devons réclamer à ce que l'EAP soit partie prenante et qu'une consultation soit mise en place dans notre ministère. Nous voulons obtenir la mise en place d'ateliers et un calendrier.

En complément, il faut savoir que le ministre de l'EN a des vellétés de revoir le système des mutations des enseignants, et encore une fois la notation, et aussi la formation..... et au vu des informations que nous avons, cela n'irait ni dans le sens de la démocratie, de l'égalité et de la clarté....

Un travail est nécessaire avec le SNUEP et le SNES.

CFAA-CFPPA :

Les négociations sur le Protocole de 1998 ont enfin reprises à la DGER au printemps dernier, la situation des agents sur postes gagés a été aussi dans les discussions.

A la toute fin de la dernière année scolaire, la partie I du protocole a été revisitée avec les services juridiques du Ministère ; nous avons travaillé avec nos propres analyses et au final, un accord a pu se faire entre le ministère et l'ensemble des OS.

Là où le bât blesse, c'est sur le temps de travail des enseignants : sous le prétexte qu'ils seraient des formateurs dont les tâches ne seraient pas avant tout basées sur le face-à-face, la DGER prétend leur appliquer les 1607 h et non plus les 648 h de cours (rédigé en 1998, le protocole dit qu'il faut tendre vers ce chiffre pour tous les centres qui sont au-dessus ; or, de nombreux centres n'ont jamais appliqué cette recommandation et, pire, d'autres sont allés à l'inverse !). or, le rapport de l'Inspection est très clair : les enseignants des centres passent en moyenne 80 % de leur temps de travail en classe ! Pourtant l'administration ne veut rien entendre.

Le SGEN-CFDT est sur la même ligne que l'administration, arguant que ce serait plus juste de quantifier toutes les activités avec des pondérations, ... Heureusement les autres OS sont sur la même ligne concernant les 648 h de cours. Pour l'instant, nous sommes sur une ligne dure de la part de l'administration et la situation est bloquée.

Nous avons demandé à Clémentine de trouver une faille dans le raisonnement des représentants de la DGER et parvenir à faire reconnaître la qualité d'enseignants aux agents des centres.

Déprécarisation :

Cas des reçus au concours d'ingénierie qui en un an deviendraient en même temps fonctionnaires (titularisation en ingénierie de formation professionnelle) et obtiendraient aussi la liste d'aptitude et deviendraient de fait directeurs. Alors qu'il faut normalement avoir été 3 années fonctionnaires pour prétendre passer la liste d'aptitude....

Clémentine est en train d'expertiser si cela est bien réglementaire... Mais de toute façon, nous poserons aussi la question à l'avocat.

Lors du groupe de travail bilan et perspectives de la déprécarisation au bout d'un an qui a eu lieu le 26 juin, nous avons fait des observations sur les formations au concours faites en amont : pas toujours sérieuses et qui ont de ce fait, rendu la situation inéquitable pour les agents selon les cas.

Nous attendons la présentation la semaine prochaine le 25 septembre, du budget 2014 par le ministre afin de connaître ce qui est prévu pour le prochain concours en nombre de postes.

D'ores et déjà, sur les concours qui ont eu lieu, il y a eu moins de candidats qu'attendus et donc moins de reçus : par exemple 17 CPE, 203 PLPA, 166 PCEA, soit 386 postes pour 460 annoncés et prévus.

Des ACEN en CDI ne se sont pas présentés, ce qui nous interroge car cela nous paraît incompréhensible.

Alors que dans le même temps, nombreux sont les agents qui sont exclus de ce dispositif et ne pourront pas se présenter et qui n'en ont pas conscience encore et seront extrêmement déçus. En effet, la règle selon laquelle il faut avoir été en poste 2 années entre le 31 mars 2007 et le 30 mars 2011 exclut beaucoup de collègues : ceux embauchés en septembre 2009, par exemple, ne seront jamais éligibles....! Même problème lorsqu'il y a eu des changements d'employeurs et lorsque le temps de travail était inférieur à 70% pour les agents des catégories C et B au 31 mars 2011.

Il y a eu 47 reçus en Adjoint Administratifs + 6 en liste complémentaire ; ils ne sont tous pas affectés encore. C'était prévu en septembre et c'est officiellement repoussé au 1er janvier ; or, dans plusieurs régions, c'est la date du 1ermars 2014 qui est annoncée.... Une intervention s'impose auprès du SRH. Les postes possibles sont très éloignés des agents, cela génère le risque que quelques uns en finissent à refuser le concours...

Le SNETAP-FSU a créé une liste de ces collègues qui ont ainsi un lieu où s'exprimer, avoir des réponses, et échanger entre elles

Ces collègues demandent un effet rétroactif sur leur rémunération en rapport avec leur succès au concours et non avec leur nomination tardive. Nous intervenons en ce sens également auprès du SRH.

Les TFR et ATFR du Supérieur (programme 142) ont passé le concours, les postes avaient été fléchés en amont. Avec FO, nous avons obtenu que ce «fléchage» ne cible pas à chaque fois une seule BAP (Branche d'Activité Professionnelle) dans une école donnée afin de ne décourager personne. Les affectations au final n'ont pas été faciles car ce ne sont pas forcément les agents de l'école ciblée qui ont été reçus... (ex. à l'Ecole Vétérinaire d'Alfort : 6 postes fléchés, et 9 reçus – il a été possible d'intégrer finalement 8 personnes dans les services de l'Ecole.). Les situations sont donc diverses et pas toujours faciles.

Comme nous n'avons pas l'information globale sur toutes les réussites au concours, les agents et leurs situations, nous allons une fois de plus nous tourner vers le SRH pour demander que les OS soient officiellement informées (au moins celles représentatives dans les CAP des corps concernés.).

Pour les TFR et ATFR (Doc, Informatique, Vie scolaire) de l'enseignement technique (programme 143), les épreuves sont en cours ; mais en laboratoire, seul le concours en biologie a été ouvert, il n'y a rien eu en sciences physiques, ni en agroalimentaire.

Ensuite, ces concours de déprécarisation mettent un peu à mal les espoirs que les ATFR en poste pouvaient avoir de passer un concours interne pour devenir TFR, car il n'y a plus rien pour eux. Les commissaires paritaires ont déjà dénoncé cela, nous recommencerons !

Les Administratifs B et A ont été informés de leur admissibilité ou non et les oraux ont lieu très rapidement.

S'il y a encore 3 sessions de ces concours, nous constatons avec colère que le ministère a pris tellement de retard dans la mise en œuvre que cela fait à peu près un an de retard et cela plus particulièrement pour les agents hors enseignants et CPE.

Autre sujet dans le domaine de la précarité : Pour les contractuels hors enseignants, il est difficile d'avoir une liste de postes claire et surtout, du fait qu'il n'y ait pas de CAP dédiée, on connaît très mal ces agents.

Ce manque de CAP est un sujet en cours de discussion avec la DGER.

Lettre au Ministre pour une audience Corpo

Nous avons fait le tour des points à traiter à cette occasion avec le ministre : ils sont très nombreux (la liste qui suit n'est pas ordonnée.) :

- * Règle de 3 ans dans un même poste pour pouvoir muter imposée aux agents (hors PLPA, PCEA, CPE) (même si nous porterons aussi cette question en CTM)
- * Fonctionnement des CAP
- * Situation des directeurs de Centres et DEA-DAT (dont en particulier l'opacité des mutations)
- * Statut d'emploi des directeurs de lycées

-
- * Paiement des frais de déplacement hors de la résidence administrative sur d'autres sites, ou d'autres EPL
 - * Frais de déplacement aux concours, stages..... (Ce dernier point doit faire l'objet d'une question diverse au CTEA du 26 septembre.)
 - * Situation des agents des catégories A et B
 - * Dotations des Administratifs (en relation avec ce que l'administration va nous donner vendredi 20 septembre)
 - * CFAA-CFPPA : statut des enseignants des centres (le rapport de l'inspection reconnaissant que les «formateurs» passent en moyenne 80% de leur temps en face à face....) et les 1607 h.
 - * situation des IPAC
 - * Situation des ACN (et ACR) qui ont d'autres métiers que celui d'enseignant et qui sont dans une sorte de no man's land car il n'y a pas de CCP qui les gère.
 - * Dérives graves dans la rédaction des contrats des enseignants des centres : par exemple des contrats d'administratifs ou autant de contrats que de lieux d'exercice pour ne pas payer de frais de déplacement, (Ces questions devront en parallèle être portées vers les conseils régionaux qui sont les financeurs, qui gèrent les appels d'offres)
 - * Remplacement des stagiaires (tous métiers confondus) et remplacements des agents hors enseignants en cas de maladie, congés de maternité, décharge syndicale qui ne sont jamais ou quasi jamais faits (le 1er point devra aussi faire l'objet d'une question diverse au CTEA du 26 septembre.)

Assises des Ingénieurs – Mars à Juillet 2013

Rappel des épisodes précédents :

Il y a 3 ans, l'administration a eu des velléités de fusionner un certain nombre de corps d'ingénieurs (après la fusion des ingénieurs A+ qui a conduit à la création des IPEF.) : ceux qui relèvent aujourd'hui des ministères de l'agriculture-agroalimentaire et forêt, de l'écologie-développement durable et énergie et celui de l'égalité des territoires et du logement, plus l'IGN (Institut Géographique National) et MétéoFrance.

Les ingénieurs ont immédiatement vu là une perte de technicité et le risque de voir disparaître leurs qualifications pointues puisque l'idée de l'administration, c'était la mobilité entre tous ces corps devenus un seul. Pour tenter de les amadouer, les responsables ont tenté de leur faire croire qu'ils ne perdraient pas leurs qualifications et compétences techniques, et qu'en complément, ils seraient des «managers».

Même si assez vite, il y a eu des divergences entre OS, certaines refusant absolument toute fusion, d'autres (UNSA, CFDT) pas d'accord sur «cette» fusion, FO qui syndique environ 60% des ingénieurs, a été en mesure de maintenir l'intersyndicale et une manifestation a eu lieu le 9 février 2012 (2500 ingénieurs de l'Etat présents et 3000 signatures sur 10000 agents concernés), ce qui est une première historique !

Les Assises du 3 Juillet 2013 :

Au vu de cette bronca inattendue, l'administration a organisé ces Assises déclinées en 6 forums régionaux (du 28 mars au 18 avril 2013), complétées d'un questionnaire envoyé aux 10000 ingénieurs concernés (taux de réponses : un peu plus d'un 5ème du total) et clôturées par une journée à la Villette qui a réuni les ingénieurs et les différents employeurs publics (état et collectivités territoriales) où 4 ministres se sont rendus !

Les OS ont obtenu d'y être présentes et d'y prendre la parole en tant que telles.

En filigrane, on voit bien que le projet final n'est pas abandonné, c'est-à-dire l'externalisation des besoins en expertise et technicité de haut niveau, la fin de l'ingénieur public, et donc sa transformation en «manager», aisément remplaçable par n'importe quel administrateur civil. Un état «moderne» est dans le «faire-faire» et non dans le «faire» (comme pour le contrôle sanitaire par exemple.....).....

Bilan de 6 années de militantisme au secteur Emplois Précaires

(Jean-Claude rédige un article sur l'action menée depuis le congrès d'Albi avant de voguer sur d'autres eaux.....)